Nations Unies $E_{\text{C.19/2013/14}}$



Conseil économique et social

Distr. générale 20 février 2013 Français

Original: anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Douzième session

New York, 20-31 mai 2013 Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée aux recommandations de l'Instance permanente

Étude sur la participation accrue des peuples autochtones au processus de réduction des risques de catastrophe

Note du secrétariat

Donnant suite à la décision prise par l'Instance permanente sur les questions autochtones à sa dixième session (voir E/2011/43 et Corr.1, par. 97), Paimaneh Hasteh, qui en est membre, a réalisé une étude sur la participation accrue des peuples autochtones au processus de réduction des risques de catastrophe dans le respect de leurs pratiques linguistiques et culturelles en péril. Par la présente note, cette étude est présentée à l'Instance à sa douzième session. Mirna Cunningham, également membre de l'Instance, en est coauteur.

* E/C.19/2013/1.





Étude sur la participation accrue des peuples autochtones au processus de réduction des risques de catastrophe¹

Résumé

Les peuples autochtones ont été victimes de modèles de développement appliqués sans discernement avec des conséquences désastreuses pour leurs communautés qui sont à présent menacées de disparition. Si les dirigeants autochtones font souvent des plans pour tirer parti des ressources et du dynamisme de la communauté dont ils ont la charge, ils n'en mesurent pas toujours les dangers.

La présente étude se propose de stimuler les discussions sur la réduction des risques de catastrophe au sein des communautés autochtones du monde entier et de servir de catalyseur à la mise en commun des données d'expérience et des connaissances. Elle doit également servir à susciter des débats et des questionnements qui permettront de réduire les pertes en vies humaines et en biens et de rétablir, sur les plans environnemental, social, culturel et spirituel, l'équilibre des collectivités victimes de catastrophes. En outre, elle met en lumière des initiatives en cours que les dirigeants des communautés autochtones pourraient trouver utiles lorsqu'ils cherchent à réduire les risques et à planifier des stratégies d'intervention appropriées pour atténuer les effets néfastes sur les plans environnemental, économique, social, culturel ou spirituel dont leurs communautés sont victimes, et ce, même si ces initiatives n'ont pas été pensées, à l'origine, pour leur bénéficier spécifiquement.

Il est également prévu que les questions formulées par les peuples autochtones eux-mêmes soient prises en compte dans la planification et les textes qui seront issus de la quatrième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe en 2013, de la Conférence mondiale des Nations Unies sur les peuples autochtones en 2014 et de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe en 2015.

¹ Les auteurs souhaitent exprimer leur gratitude aux personnes suivantes, qui leur ont apporté une aide inestimable: John C. Scott, Daniel Cabello Llamas et Patricia Bittner du Center for Public Service Communications et Dennis Mairena du Center for Autonomy and Development of Indigenous Peoples.

I. Introduction

- On a demandé récemment à deux groupes de consultation formés d'Amérindiens vivant en milieu urbain à Seattle dans l'État de Washington (États-Unis d'Amérique) de réagir aux pratiques de santé publique liées à la crise de la grippe A (H1N1). D'après les réponses des participants, les différents messages de santé publique portant sur la gravité de la situation et sur la fiabilité des vaccins disponibles prêtaient à confusion. L'absence d'un message clair et faisant autorité a renforcé la méfiance que ces groupes éprouvaient, pour des raisons historiques, à l'égard des pouvoirs publics, ce qui les amenait à s'interroger sur la validité des conseils qui leur étaient prodigués. La cacophonie engendrée par la multitude de messages de différentes sources qui, chacun, revendiquaient la justesse de son propos a renforcé la confusion et dissuadé certaines personnes de se faire vacciner². Pour limité qu'il soit, cet exemple ne laisse pas de soulever des questions liées à la nécessité de diffuser des messages d'alerte avancée et de prendre en compte la valeur réelle que les peuples autochtones et leurs communautés y attachent. Ces paramètres ne doivent pas être négligés lorsqu'une crise réelle survient, notamment une catastrophe ou une situation d'urgence sanitaire.
- 2. Les peuples autochtones (environ 370 millions de personnes réparties dans 90 pays environ de par le monde)³ sont en butte à une discrimination systématique. Leurs membres sont exclus des cercles du pouvoir politique et économique et c'est dans leurs rangs que se comptent la plupart des plus pauvres et des analphabètes. Ils sont souvent dépossédés de leurs terres ancestrales et privés des ressources qui leur permettent de survivre, physiquement et culturellement, ce qui affaiblit encore leur capacité de faire face aux catastrophes, qu'elles soient d'origine naturelle ou anthropique.
- 3. L'alphabétisation et la langue, aussi importantes soient-elles, ne représentent toutefois qu'un aspect des activités de réduction des risques au sein des communautés autochtones. En ce qui concerne les objectifs de prévention, d'atténuation et de réduction des risques à plus long terme, les dirigeants communautaires et les responsables de la gestion des catastrophes pourraient tirer parti des pratiques locales, issues des rapports étroits que les peuples autochtones ont tissés avec leur environnement et qui ont fait leurs preuves, ainsi que de leurs croyances et de leur bon sens collectif, en intégrant ces paramètres dans la planification. Dans l'idéal, il faudrait que cette approche transversale se fasse en collaboration avec des dirigeants communautaires respectés, dans le cadre de processus participatifs d'évaluation des capacités et d'une planification horizontale plutôt que de processus imposés du sommet. Il faut que les collectivités soient impliquées dans la mise au point de leurs propres stratégies de réduction des risques de catastrophe⁴. Il importe de respecter la culture des communautés concernées car il est impossible de mettre au point des moyens efficaces de planification de la

² R. Forquera, Indian Health Board de Seattle (communication personnelle, 12 octobre 2010).

³ http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/SOWIP_web.pdf, lien vérifié le 6 décembre 2012.

⁴ La réduction des risques de catastrophe s'entend de la conception et de la mise en pratique de la réduction des risques dans le cadre d'une analyse et d'une gestion systématiques des facteurs déterminants des catastrophes, notamment par la diminution de l'exposition aux risques et de la vulnérabilité des personnes et des biens, la gestion avisée des terres et de l'environnement et le renforcement de la préparation aux accidents.

réduction des risques de catastrophe sans que les bénéficiaires n'y soient associés et s'approprient les stratégies adoptées⁵.

- 4. Le succès de l'action des dirigeants communautaires et des professionnels qui travaillent à la réduction de l'incidence des risques naturels, passe par une bonne compréhension des différentes croyances et des différents modes de vie des communautés, notamment des communautés autochtones qui perçoivent les messages destinés à la population à la lumière de leur propre contexte historique.
- 5. En évaluant les communautés autochtones, on ne doit toutefois pas se contenter d'essayer de comprendre comment les messages venus de l'extérieur sont perçus et comment les personnes concernées y réagissent. Il faut également faire l'inventaire des capacités, des ressources et des connaissances locales et en tirer parti. Par exemple, lorsque s'est produit le tsunami de 2004 dans l'océan Indien, les autochtones vivant sur l'île de Simeulue (Indonésie) ont survécu alors qu'ils n'étaient qu'à 40 kilomètres de l'épicentre du séisme. Le tsunami a tué plus de 200 000 personnes dans le reste du pays, mais seuls 7 membres de cette communauté de 78 000 habitants y ont laissé la vie⁶.
- 6. Dix minutes à peine après la secousse, des lames de fond de 10 mètres de haut ont déferlé sur l'île. Même un système d'alerte rapide ultraperfectionné ayant un temps de latence de 15 minutes n'aurait servi à rien⁷. En revanche, les habitants savaient que lorsque les buffles se précipitent vers les hauteurs, un tsunami approche et c'est ce qui les a sauvés⁸. Un autre exemple : les habitants de la région de la Damodar, au Bengale occidental (Inde) savent que lorsque les fourmis déménagent leurs œufs en hauteur, une inondation se prépare⁹.
- 7. Depuis des millénaires, les capacités, les pratiques, les connaissances et les traditions enracinées dans leur environnement naturel ont aidé les peuples autochtones à faire face aux catastrophes et à prospérer dans des zones à risque. Toutefois, dans de nombreux cas, la disparition de ces pratiques en raison de changements sociaux, politiques ou économiques a exacerbé la vulnérabilité de ces populations, phénomène qui ne cesse de s'aggraver avec les changements climatiques. Il faut de toute évidence étudier et consigner par écrit les pratiques traditionnelles de prévention et d'atténuation des risques afin de déterminer comment les intégrer ou les réintégrer dans les communautés locales et dans la planification à l'échelle nationale. Il faut aussi promouvoir un dialogue intergénérationnel au sein des organisations et des communautés autochtones. En recourant à des évaluations participatives aussi bien des capacités que des faiblesses

⁵ Instítuto de Investigación y Desarrollo, Centro para la Autonomia y Desarrollo de los pueblos Indígenas (CADPI), Cambio climático: medidas de adaptación en comunidades de las Regiones Autónomas de la Costa Caribe de Nicaragua, février 2010.

⁶ Baumwoll, Jennifer, « The value of indigenous knowledge for disaster risk reduction: A unique assessment tool for reducing community vulnerability to natural disasters », Webster University, Vienne, mars 2008.

McAdoo, Brian G. et al., « Smong: How an oral history saved thousands on Indonesia's Simeulue Island during the December 2004 and March 2005 tsunamis », Earthquake Spectra (2006).

⁸ Voir Villagran de León, Juan Carlos; Bogardi, Janos; Dannemann, Stefanie; Basher, Reid, « Early Warning Systems in the Context of Disaster Risk Management », Bonn, Institut de l'Université des Nations Unies pour l'environnement et la sécurité humaine, 2006.

⁹ Voir Schware, R., « Flood information systems: Needs and improvements in Eastern India », Environmental Management, vol. 8, nº 1.

et à des processus d'élaboration des politiques visant à associer les connaissances locales aux méthodes scientifiques, les peuples autochtones pourront tirer parti de leurs connaissances traditionnelles en vue d'élaborer des stratégies intégrées qui seront par la suite institutionnalisées, voire transposées ailleurs.

II. Considérations générales

- 8. Les catastrophes naturelles touchent les populations et les écosystèmes de différentes manières en fonction de facteurs tels que les pratiques incompatibles avec un développement durable, la pauvreté, la dégradation de l'écosystème, la variabilité du climat et les phénomènes météorologiques extrêmes. L'augmentation des catastrophes (d'origine naturelle ou anthropique) ces dernières années représente une menace pour la vie et le développement. Il s'agit pour les processus de réduction des risques de catastrophe d'inventorier, d'évaluer et de réduire les effets de ces phénomènes.
- 9. Depuis des millénaires, les peuples autochtones du monde entier ont utilisé leurs connaissances traditionnelles pour se préparer, résister et survivre aux catastrophes, et ils ont à cet effet mis au point des façons de faire et des savoir-faire issus de leur communauté qu'ils se sont transmis par des canaux informels établis sur plusieurs générations.
- 10. En revanche, les peuples autochtones n'ont souvent guère l'occasion de participer à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des systèmes d'information formels, les plans, la cartographie des vulnérabilités ou même les textes de loi étant généralement élaborés par des structures nationales ou infranationales où dominent la plupart du temps des décideurs non autochtones. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones stipule à son article 19 que « [l]es États se concertent et coopèrent de bonne foi avec les peuples autochtones intéressés par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives avant d'adopter et d'appliquer des mesures législatives ou administratives susceptibles de concerner les peuples autochtones, afin d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause ». Il s'agit là d'une mesure permettant de faire en sorte que les peuples autochtones participent à l'élaboration des programmes et des politiques de réduction des risques de catastrophe.
- 11. Ces dernières années, l'action humanitaire liée aux catastrophes naturelles s'est davantage tournée vers la prévention que vers les secours. Cette évolution a eu lieu dès qu'on a compris et apprécié à sa juste valeur la vulnérabilité croissante des pays en développement sujets aux catastrophes et l'impact croissant des catastrophes naturelles sur les moyens de subsistance 10. Malgré les progrès technologiques réalisés et l'augmentation des fonds investis dans la gestion des risques, les catastrophes font de plus en plus de victimes 11. La divergence entre la théorie et la pratique n'est pas seule en cause, il faut aussi prendre en compte l'évolution du contexte social, économique, culturel, politique et environnemental

¹⁰ Voir Dekens J., Local Knowledge for Disaster Preparedness: a Literature Review, Katmandou, International Centre for Integrated Mountain Development, 2007.

¹¹ Voir Shaw, Rajib; Sharma, Anshu; Takeuchi, Yukiko; Uy, Noralene. *Indigenous Knowledge and Disaster Risk Reduction*, note d'orientation, Graduate School of Global Environmental Studies, Université de Kyoto, 2009.

- des gens¹². En imposant un modèle occidental à des sociétés qui, depuis des millénaires, ont vécu avec un large éventail de risques naturels, s'y sont adaptées, y ont fait face et n'ont pas manqué de prospérer, on risque de perdre les connaissances accumulées par les peuples autochtones¹³. Il se pourrait que ce soit là l'un des principaux facteurs d'accroissement de la vulnérabilité de ces sociétés.
- 12. Jusqu'à une date récente, le vaste corpus de connaissances autochtones était largement ignoré ou rejeté par les décideurs non autochtones, qui tendaient à mettre l'accent sur la science occidentale et des méthodes de réduction des risques de catastrophe et d'intervention d'urgence faisant avant tout appel à des solutions technologiques.

Contexte international

- 13. Le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, adopté lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes de 2005, permet d'orienter les politiques nationales et les organisations internationales qui cherchent à réduire les pertes résultant de catastrophes naturelles. Très complet, ce cadre traite des rôles respectifs des États et des organisations régionales et internationales et appelle la société civile, les milieux universitaires, les organisations de bénévoles et le secteur privé à unir leurs efforts de promotion de la réduction des risques, notamment en décentralisant le pouvoir et en mettant à disposition des ressources en vue de promouvoir l'action au niveau local. Il offre donc une bonne occasion de faire participer les institutions et les autorités des peuples autochtones au niveau local.
- 14. Le Cadre de Hyogo a été conçu pour promouvoir les mesures visant à réduire sensiblement les conséquences des catastrophes, notamment les pertes en vies humaines et des biens sociaux, économiques et environnementaux des collectivités et des pays. Ses cinq actions prioritaires sont les suivantes :
- a) Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide;
- b) Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide;
- c) Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux;
 - d) Atténuer les facteurs de risque sous-jacents;
- e) Renforcer la préparation aux catastrophes pour une réactivité efficace à tous les niveaux.
- 15. Le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies est l'entité chargée d'assurer, au sein du système des

¹² Voir Mercer, J., Kelman, I., Suchet-Pearson, S. et Lloyd, K. « Integrating indigenous and scientific knowledge bases for disaster risk reduction in Papua New Guinea », *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, 2009, vol. 91, n° 2.

¹³ Voir Campbell, J. R., « Traditional disaster reduction in Pacific Island Communities », GNS Science Report, 2006/038.

Nations Unies, la coordination des activités de réduction des risques de catastrophe et de favoriser les synergies entre les différentes activités qui y sont liées. Il dirige les discussions qui ont lieu entre organisations sur un pays donné ou sur des thèmes spécifiques et contribue à l'élaboration d'outils de programmation pour l'ONU, tels que des directives sur la réduction des risques.

- 16. Le Secrétariat interinstitutions a organisé la première session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe en 2007 et tous les deux ans depuis. Le Dispositif constitue un cadre d'échange d'informations et de discussions sur l'évolution de la situation et des connaissances ainsi que de formation de partenariats entre les secteurs. L'objectif est d'améliorer les efforts de réduction des risques de catastrophe en améliorant la communication et la coordination entre les parties prenantes. Le dispositif donne aux représentants des États, aux organisations non gouvernementales, aux scientifiques, aux praticiens et aux organismes des Nations Unies l'occasion de partager leurs données d'expérience et de formuler des orientations et de donner des conseils visant à mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo. La date butoir de 2015 pour la mise en œuvre du Cadre approchant, la quatrième session du Dispositif, prévue pour mai 2013, constitue une occasion unique de mettre l'accent sur les questions relatives aux peuples autochtones et à la réduction des risques de catastrophe. Une série de dialogues en ligne (voir www.preventionweb.net/posthfa/dialogue) est actuellement en cours. Un vaste éventail de parties prenantes du processus consultatif y a participé pour définir un cadre applicable à la réduction des risques de catastrophe après 2015.
- 17. On s'est jusqu'à récemment peu préoccupé à l'échelle mondiale des problèmes des peuples autochtones, y compris au sein du Cadre de Hyogo. Il importe de tirer parti de la dynamique actuelle et de garantir que les peuples et les communautés autochtones aient accès à des informations sur les pratiques optimales et les enseignements issus des travaux menés dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et d'autres. Il faut aussi faire en sorte que l'expérience et les précieuses connaissances des peuples autochtones soient partagées et reconnues par la communauté internationale.

III. Comprendre le risque de catastrophe

- 18. Un peu partout sur la planète, des populations vivent quotidiennement sous la menace d'une catastrophe. Le danger varie en fonction des zones géographiques et des risques naturels auxquels elles sont exposées, comme les séismes, les inondations, les cyclones, les typhons, les ouragans, les éruptions volcaniques, la sécheresse, le gel, la grêle et les fortes chutes de neige, qui ont toujours été sources de préoccupation pour tous les pays. Certains facteurs déterminants dans le risque de catastrophe sont bien connus des autorités locales et donnent lieu à des mesures de prévention, tandis que d'autres commencent seulement à être connus et font l'objet d'efforts croissants en matière de recherche et de sensibilisation.
- 19. Dans son rapport intitulé « Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial 2009 », le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes s'intéresse aux trois grands axes étudiés ci-dessous qui, séparément et collectivement, orientent les efforts de prévention, en particulier auprès des populations démunies.

A. Précarité des moyens de subsistance

- 20. De nombreuses populations rurales vivent encore de l'agriculture et des ressources naturelles, et leur accès aux biens de production tels que les terres, la main-d'œuvre, les engrais, les dispositifs d'irrigation, les infrastructures et les services financiers, est souvent très limité.
- 21. Dans les zones rurales, les pertes dues aux catastrophes affectent un nombre très important de pauvres, que les schémas historiques de distribution et d'occupation foncières tendent à défavoriser et qui n'ont bien souvent accès qu'à des terres marginales et improductives, notamment des zones sujettes aux inondations et à des précipitations minimales ou capricieuses. Pour diverses raisons historiques et économiques, les communautés autochtones ont bien souvent été déplacées vers ces zones.
- 22. Les moyens de subsistance fondés sur l'agriculture et d'autres ressources naturelles sont à la merci des variations météorologiques, même légères, et sont donc particulièrement vulnérables face aux changements climatiques, qui pourraient réduire encore un peu plus la productivité agricole. En milieu rural, les infrastructures telles que les logements, les écoles et autres bâtiments publics sont souvent inadaptées et peu résistantes aux aléas. Les effondrements de lourds murs de terre ont par exemple entraîné la destruction de 329 579 habitations lors du tremblement de terre qui a frappé le Cachemire en 2005, et la protection insuffisante offerte par les maisons aux toits de chaume et aux murs en torchis au Myanmar a contribué à la mort de 140 000 personnes lors du cyclone de 2008.

B. Dégradation des écosystèmes

- 23. La préservation des écosystèmes et des ressources qu'ils fournissent est essentielle à la survie de la planète. Il est inquiétant de constater que l'exploitation de ces ressources s'accroît alors même que leur quantité, non renouvelable, diminue. Les écosystèmes ont été modifiés de manière à accroître la production de certains produits de base, mais cette exploitation a donné lieu à des comportements non réglementés comme la déforestation à des fins agricoles ou la destruction de mangroves pour créer des bassins d'élevage de crevettes. Ces modifications de la répartition des ressources naturelles présentent souvent des avantages pour certains intérêts économiques précis, mais ce sont fréquemment les ménages pauvres des zones urbaines et rurales qui en font les frais, ainsi que les communautés autochtones, qui n'interviennent guère dans les prises de décisions et profitent peu des activités commerciales.
- 24. Au Pérou par exemple, la percée de nouvelles routes le long du flanc oriental des Andes pour pénétrer dans la jungle centrale afin de repousser la frontière agricole a entraîné une augmentation notable du nombre de glissements de terrain signalés dans la région depuis les années 80.
- 25. L'évolution du climat et l'augmentation du risque de catastrophe naturelle qu'elle entraîne méritent une attention particulière. Une note d'information du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie, consacrée au renforcement des efforts d'adaptation aux changements climatiques grâce à une réduction efficace du risque de catastrophe, met en relief la façon dont les changements climatiques modifient progressivement certains éléments tels que la température moyenne, le niveau de la

mer et la fréquence et le volume des précipitations. Les variations climatiques contribuent également à augmenter la fréquence, la gravité et l'imprévisibilité de ce que l'on appelle les phénomènes météorologiques extrêmes, comme les cyclones, les inondations et les vagues de chaleur 14. Dans cette optique, une stratégie efficace d'adaptation aux changements climatiques devrait consister à : a) adapter le développement à l'évolution progressive de la température moyenne, du niveau de la mer et des précipitations; b) limiter et gérer les risques associés à l'augmentation de la fréquence, de la gravité et de l'imprévisibilité des phénomènes météorologiques extrêmes. L'accès limité à la recherche destinée au grand public et aux « bonnes pratiques » qui en découlent exacerbe les difficultés que rencontrent les communautés autochtones qui, sans contribuer aux changements climatiques, n'en subissent pas moins les effets.

C. L'urbanisation non maîtrisée

- 26. Le monde connaît actuellement la plus grande vague de croissance urbaine jamais observée. En 2008, pour la première fois, plus de la moitié de la population mondiale vivait en ville, où vivront 5 milliards de personnes d'ici à 2030. Les plus fortes croissances urbaines auront lieu en Afrique et en Asie. Jusqu'à présent, l'attention a beaucoup porté sur les mégalopoles, mais à l'avenir la croissance urbaine se concentrera sur les villes de plus petite taille, qui disposent de ressources moins importantes pour faire face à des changements d'une telle ampleur.
- 27. D'après le rapport intitulé « Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial 2009 », les populations pauvres des établissements urbains informels sont exposées à des niveaux supérieurs de risques quotidiens. Ainsi, dans les villes des pays à revenu élevé, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est généralement inférieur à 10 pour 1 000 naissances vivantes. En revanche, bien des villes des pays en développement enregistrent des taux beaucoup plus élevés. À Nairobi, par exemple, en 2002, le taux de mortalité des moins de 5 ans était de 61,5 pour 1 000 naissances vivantes pour l'ensemble de la ville, mais ce taux grimpait à environ 150 pour 1 000 dans les quartiers informels.
- 28. En 2050, selon les estimations, 80 % de la population mondiale vivra en zone urbaine. De nombreuses populations autochtones suivent cette tendance, comme aux États-Unis où, en 2000, les villes accueillaient près de 67 % des personnes se définissant comme autochtones d'Amérique ou d'Alaska, exclusivement ou en association avec une autre appartenance raciale. La tendance à l'urbanisation de cette population a été reconnue pour la première fois en 1970 et, depuis, la part des autochtones vivant en ville n'a cessé d'augmenter².
- 29. Les données en provenance d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine montrent que les habitants des établissements informels sont de plus en plus menacés par les catastrophes liées aux conditions météorologiques. L'urbanisation elle-même tend à accroître l'intensité du ruissellement durant les orages et les fortes pluies, occasionnant d'importantes inondations, mais des normes de construction défaillantes et un investissement insuffisant dans les infrastructures, par exemple

13-23786 **9**

¹⁴ Voir Parry, M. L., Canziani, O. F., Palutikof, J. P., van der Linden, P. J., et Hanson, C. E., Bilan 2007 des changements climatiques: conséquences, adaptation et vulnérabilité, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2007.

dans l'entretien des systèmes de drainage, accentuent le problème. En effet, bien des inondations s'expliquent autant par un drainage défectueux, voire inexistant, que par l'intensité des précipitations. Les conditions de vie des communautés autochtones, comme celles d'autres groupes de population en difficulté, se détériorent à mesure qu'augmente le nombre d'individus et de familles qui partent chercher du travail en ville, pour se retrouver bien souvent dans des quartiers déjà précaires.

D. Que gagneront les populations autochtones à participer à la réduction des risques de catastrophe?

- 30. La mise en œuvre de stratégies efficaces de réduction des risques de catastrophe peut aider les populations à améliorer leur santé, leur éducation, leur situation économique, leur fiabilité lors des échanges commerciaux et, à terme, leur résistance aux effets des changements climatiques.
- 31. En intégrant la réduction des risques de catastrophe à leurs initiatives de promotion du développement durable, les populations peuvent préserver des vies et des biens en cas de catastrophe, et réduire de manière spectaculaire le nombre de morts et de blessés graves. Grâce à cette démarche, elles pourront également 15:
- a) Protéger les avancées réalisées en matière de développement, et affecter moins de ressources à l'intervention et à la reconstruction;
 - b) Encourager la participation citoyenne active et la démocratie locale;
- c) Investir davantage dans les logements et autres propriétés, afin de limiter les pertes liées aux catastrophes;
- d) Accroître les investissements de capitaux dans l'infrastructure, notamment pour des besoins de modernisation, de rénovation et de réhabilitation;
 - e) Stimuler la croissance économique et créer des emplois;
- f) Parvenir à des écosystèmes équilibrés, propices aux services écosystémiques d'approvisionnement et culturels, tels que l'eau douce et les loisirs;
- g) Améliorer l'état de santé de la population et, de manière générale, son bien-être;
 - h) Bénéficier d'une meilleure éducation dans des écoles plus sûres.

E. Quel danger court-on à négliger la question de la réduction des risques de catastrophe?

32. Une catastrophe peut à elle seule faire de nombreuses victimes, affecter lourdement les moyens de subsistance, détruire des infrastructures sociales et économiques dont la construction a parfois demandé beaucoup de temps et d'argent et dont la vitalité est essentielle à la population. Une seule catastrophe peut suffire à perturber de manière considérable la vie des populations, les systèmes d'approvisionnement alimentaire, d'approvisionnement en eau et de prestations de

¹⁵ Pour en savoir plus, voir la campagne « Rendre les villes plus résilientes » du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

soins de santé, les systèmes de transports et de gestion des déchets, ainsi que les communications locales et internationales. Un pays qui réduit sa vulnérabilité et renforce sa gouvernance du risque peut, au fil du temps, faire reculer le risque de catastrophe, et inversement; il est donc primordial de suivre et d'évaluer continuellement les programmes et mesures en vigueur dans ce domaine.

33. Pour les responsables des communautés autochtones, réduire le risque de catastrophe peut être l'occasion de léguer un héritage aux prochaines générations en améliorant leur situation sociale, culturelle et économique et en laissant derrière eux des communautés plus prospères et plus en sécurité.

F. Réduction des risques de catastrophe et développement durable

- 34. La réduction des risques de catastrophe fait partie intégrante du développement durable et de l'action visant à accroître la résilience des populations face aux catastrophes. Le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie a publié un manuel 16 qui met en relief les facteurs sociaux et environnementaux sur lesquels les autorités locales peuvent travailler pour assurer cette résilience :
 - a) Dans la sphère sociale :
 - i) Garantir l'accès aux services essentiels pour tous et fournir des filets de sécurité postcatastrophe;
 - ii) Affecter des terres sans risque à l'ensemble des activités stratégiques et des habitations;
 - iii) Encourager la participation de l'ensemble des parties prenantes à toutes les étapes du processus et renforcer les alliances sociales et la mise en réseau;
 - b) Dans la sphère environnementale :
 - i) Protéger, restaurer et améliorer les écosystèmes, les bassins versants, les pentes instables et les zones côtières;
 - ii) Adopter la gestion écosystémique des risques;
 - iii) S'engager fermement à diminuer la contamination, améliorer la gestion des déchets et réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- 35. Au vu de ces facteurs, une note¹¹ d'orientation a été publiée dans le cadre de l'atelier sur les connaissances autochtones organisé en juillet 2008 à l'Université de Kyoto (Japon), qui a proposé sept mesures permettant d'intégrer les connaissances autochtones à la réduction des risques de catastrophe :
 - a) Créer un groupe de partage des connaissances;
- b) Systématiser la recherche et la consignation des connaissances afin de concevoir des lignes directrices et de créer un corpus validé de connaissances applicables, qui constituerait une base de données essentielles en matière de connaissances autochtones;

13-23786

_

¹⁶ Voir « Rendre les villes plus résilientes : Manuel à l'usage des dirigeants des gouvernements locaux », publié par le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, à Genève, en 2012.

- c) Intégrer les connaissances autochtones à l'éducation formelle et informelle;
 - d) Promouvoir les lignes directrices adoptées;
- e) Créer un cadre commun aux systèmes technico-juridique, socioéconomique et culturel, portant sur différents domaines;
- f) Recenser les acteurs du changement (dirigeants locaux, parlementaires et administrateurs);
- g) Définir des domaines d'intervention prioritaires comme la problématique hommes-femmes, le risque en zone urbaine, l'adaptation aux changements climatiques et la sécurité alimentaire.
- 36. Tout au long de l'intégration des connaissances autochtones aux mesures de réduction des risques de catastrophe, il importe de prendre en compte les aspects culturels et le rôle des organisations autochtones, notamment des formes traditionnelles de gouvernement.

G. Les 10 points essentiels pour accroître la résilience face aux catastrophes

- 37. Pour aider les dirigeants locaux à réduire leur vulnérabilité face aux catastrophes, le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie a mis au point une liste de contrôle¹⁷ en 10 points, qui reprend les cinq priorités du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015. Toutes les mesures suggérées ou presque peuvent être utilisées par les peuples autochtones pour renforcer leur résilience face aux catastrophes (voir les recommandations en caractères gras qui suivent chaque point essentiel). Les 10 points suivants sont présentés ci-après :
- a) Mettre en place une organisation et une coordination pour comprendre et réduire les risques de catastrophe, fondées sur la participation de groupes de citoyens et de la société civile. Bâtir des alliances locales. S'assurer que tous les départements comprennent leur rôle dans le cadre de la prévention et la réduction des risques de catastrophe. Respecter les institutions et organisations autochtones lors de la création des alliances et de la promotion de la coordination;
- b) Affecter un budget à la réduction des risques de catastrophe et attribuer des subventions aux propriétaires de maisons, aux familles à faibles revenus, aux communautés, aux entreprises et au secteur public afin qu'ils procèdent à des investissements pour réduire les risques de catastrophe. Concevoir des mesures d'encouragement culturellement adaptées, à l'intention des individus et des collectivités autochtones:
- c) Maintenir des données à jour sur les aléas et les vulnérabilités, procéder à l'évaluation des risques et l'utiliser comme base pour la planification du développement urbain et la prise de décisions dans ce domaine. S'assurer que ces informations et les planifications en vue de la résilience des villes soient facilement accessibles au grand public et amplement débattues avec lui. Ventiler les données

13-23786

_

¹⁷ Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, « Les 10 points essentiels pour rendre les villes résilientes » (http://www.unisdr.org/files/26462_1102162isdrmayorshandbookintfrelowr.pdf, p. 2).

par sexe et par appartenance ethnique. S'assurer que les programmes soient rédigés dans différentes langues et diffusés via les moyens de communication traditionnels. Inclure dans l'évaluation des risques des préoccupations non traditionnelles et des préoccupations d'ordre culturel;

- d) Investir dans une infrastructure essentielle réduisant les risques, comme les réseaux d'égoûts pour éviter les inondations, et s'adapter aux changements climatiques. Réfléchir aux infrastructures traditionnelles mises en place par les peuples autochtones en matière de prévention;
- e) Évaluer la sécurité de toutes les écoles et de tous les établissements sanitaires, et l'améliorer selon les besoins;
- f) Faire appliquer et respecter des réglementations en matière de construction et des principes d'aménagement du territoire qui soient réalistes et tiennent compte des risques. Identifier, pour des citoyens à faibles revenus, des terrains ne comportant pas de risques et améliorer les établissements informels lorsque cela se révèle faisable. Tenir compte des pratiques des peuples autochtones en matière d'occupation des sols;
- g) S'assurer que des programmes d'éducation et de formation sur la réduction des risques de catastrophe sont en place dans les écoles et les communautés locales. Tenir compte des langues locales. Faire participer les dirigeants autochtones. Faire un usage exhaustif des institutions autochtones locales;
- h) Protéger les écosystèmes et les zones tampons naturelles afin d'atténuer les inondations, les tempêtes et autres aléas face auxquels votre ville peut être vulnérable. S'adapter aux changements climatiques en mettant en place les bonnes pratiques en matière de réduction des risques. **Utiliser les sources de savoirs traditionnels pour la conception des programmes et mesures d'adaptation aux changements climatiques**;
- i) Installer des structures de systèmes d'alerte rapide et de gestion des urgences dans la ville et organiser des exercices publics de sensibilisation de manière périodique. Intégrer les pratiques traditionnelles aux systèmes d'alerte;
- j) Après une catastrophe naturelle, s'assurer que les besoins des survivants figurent bien au centre de la reconstruction et que ceux-ci ainsi que leurs organisations communautaires bénéficient de l'appui nécessaire pour concevoir et appliquer les mesures de relèvement, y compris la reconstruction des maisons et la réhabilitation des moyens de subsistance. Tenir compte des méthodes traditionnelles de guérison spirituelle, et autres savoirs traditionnels du même genre.
- 38. Les peuples autochtones cherchant à renforcer leur capacité de résistance aux catastrophes, il importe de tenir compte des ressources humaines existantes et de donner une dimension interculturelle à l'application de ces mesures, afin d'assurer la participation des peuples autochtones à l'ensemble de la démarche.

IV. Utilisation des connaissances autochtones aux fins de la réduction des risques de catastrophe

A. Qu'est-ce que les connaissances autochtones?

- 39. Les connaissances ne sont pas une notion statique. Elles sont créées, abandonnées et étoffées constamment, grâce à l'expérience vécue, aux contacts avec l'environnement ambiant et à l'enseignement scolaire et non scolaire. Comprendre les relations entre les sociétés autochtones et la nature, lesquelles ont résisté au passage du temps et se sont révélées durables et efficaces dans la réduction des risques, figure au nombre des connaissances autochtones. Celles-ci sont souvent assimilées par les communautés autochtones et intégrées dans leur culture, même si ce n'est pas perceptible pour les personnes extérieures ou les communautés autochtones elles-mêmes¹⁰. D'où peut-être les difficultés qu'éprouvent les décideurs à incorporer ces pratiques dans les stratégies générales de réduction des risques de catastrophe au moyen de processus participatifs.
- 40. Il peut être difficile de distinguer nettement les connaissances locales des connaissances externes. Les pratiques adaptées par les communautés autochtones à la faveur des contacts avec l'extérieur deviennent, si elles sont intégrées à leur culture et résistent à l'épreuve du temps, des pratiques autochtones. En fait, les deux éléments les plus importants des connaissances autochtones sont le fait qu'elles tirent leur origine de la relation entre une communauté et un milieu naturel particulier et le fait qu'elles sont associées historiquement à un endroit précis (et enrichies par plusieurs générations). Comme il est indiqué dans une étude de 2008 sur les connaissances autochtones, le développement de ces connaissances, que ce soit par incorporation de connaissances externes ou non, est accompli par les communautés. Une communauté entretient une relation unique avec son milieu; elle le comprend et sait comment adapter toute connaissance et toute expérience à son environnement spécifique⁶.
- 41. Les institutions de gestion des catastrophes ont souvent systématiquement méconnu les connaissances autochtones, et beaucoup de pratiques locales efficaces ont disparu en raison de l'influence occidentale. Plusieurs auteurs ont fait valoir que l'habitude de compter sur l'aide humanitaire étrangère à court terme après les catastrophes a conduit à l'abandon des pratiques de survie, comme la constitution de réserves d'aliments de dernier recours. Cette dépendance a, dans certains cas, réduit la capacité des pouvoirs publics et des populations locales d'exploiter leurs propres ressources et de mettre en place, ou de maintenir, de bonnes stratégies de réduction des risques de catastrophe. Par ailleurs, les changements sociaux, politiques, économiques et culturels induits par la colonisation et la mondialisation ont concouru à la disparition des connaissances autochtones et à la vulnérabilité accrue dans ce domaine. Dans certains petits États insulaires en développement, l'abandon de l'agriculture de subsistance au profit des cultures de rapport, par exemple en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Vanuatu, a été à l'origine d'une érosion généralisée des sols, qui a intensifié les destructions causées par les inondations et les glissements de terrain. En l'occurrence, des terres ont peut-être été défrichées pour la mise en place de plus grandes plantations, et la végétation régulatrice qui était auparavant protégée par le droit autochtone a été examinée¹². De plus, l'accès à l'enseignement scolaire et l'entrée en contact avec d'autres modèles, normes et valeurs peuvent provoquer l'effondrement des réseaux de communication

traditionnels, notamment en amoindrissant au sein de la société le rôle des anciens, qui, à leur mort, emportent leurs connaissances avec eux.

42. Cela étant, l'utilité des connaissances autochtones dans la réduction des risques de catastrophe est de plus en plus reconnue par les universités et les institutions de recherche, ainsi que dans des politiques concrètes grâce, notamment, à l'œuvre du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore créé par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle en 2000.

B. Intégrer science moderne et connaissances autochtones

- 43. Il importe de trouver un équilibre entre la science moderne et les connaissances autochtones afin de réduire les risques pour les communautés autochtones ainsi que leur vulnérabilité. Il faut bien sûr exploiter les outils scientifiques et techniques existants, mais leur utilisation doit être soigneusement pensée, les capacités et ressources locales reconnues à leur juste valeur et l'imposition culturelle évitée.
- 44. La relation entre les connaissances autochtones et leur utilité dans la réduction des risques de catastrophe repose sur le contact intime qu'entretiennent les peuples autochtones avec leur environnement; les communautés autochtones ont appris à lire les signes de la mer, de la pluie, du vent, des nuages, de la végétation et de la faune et de la flore pour prévoir les risques. Les prévisions météorologiques traditionnelles, qui sont utilisées dans la planification agricole, par exemple, recourent notamment à l'observation de la lune, du soleil, des étoiles, des animaux et des insectes.
- 45. Ayant subi des catastrophes chroniques, les peuples autochtones ont appris à connaître la durée, l'endroit, le moment, la fréquence, l'intensité et la prévisibilité de ces phénomènes. L'expérience leur a appris à reconnaître le début d'un phénomène et son évolution éventuelle, notamment la vitesse de montée des eaux ou les niveaux de pluies, et ce savoir est transmis d'une génération à l'autre. Ces systèmes d'alerte avancée locaux fondés sur l'expérience ont bien souvent permis de sauver des vies et des biens.
- 46. Pour intégrer efficacement les connaissances autochtones dans les politiques de réduction des risques de catastrophe, la compatibilité des pratiques autochtones avec les méthodes scientifiques modernes et les avantages qu'offre la combinaison des deux systèmes doivent être reconnus. Cette intégration a déjà eu lieu dans beaucoup de sociétés traditionnelles dans la région de l'Asie et du Pacifique. Ainsi, en décembre 2002, l'accès limité aux systèmes d'alerte radiophonique a été suppléé par la diffusion orale et les stratégies de riposte locales face au cyclone qui a frappé les Îles Salomon¹⁸, et le même système a été utilisé par les communautés autochtones miskitu qui vivent sur la côte caraïbe du Nicaragua.
- 47. Auparavant mésestimées et méconnues, les connaissances et pratiques traditionnelles des peuples autochtones sont à présent considérées comme

Anderson-Berry L., Iroi C. et Rangi A., « The Environmental and Societal Impacts of Cyclone Zoe and the Effectiveness of the Tropical Cyclone Warning Systems in Tikopia and Anuta », rapport établi pour le Centre for Disaster Studies, Université James Cook, Cairns (Australie), 2003.

importantes et nécessaires à la conservation de la diversité biologique et des pratiques culturelles et spirituelles ¹⁹. Toutefois, ces connaissances risquent fort d'être érodées, perdues ou détournées, ce qui contribuerait à aggraver la vulnérabilité comme le démontrent les pertes croissantes causées par les catastrophes naturelles ces dernières décennies ⁵. À cela, l'Instance permanente sur les questions autochtones avance plusieurs raisons ¹⁹:

- a) La dépossession ou les évictions forcées des terres traditionnelles et des sites sacrés ont érodé la relation entre les peuples autochtones et leur milieu. Lorsqu'ils sont forcés de migrer et de se réinstaller dans un nouvel environnement, les peuples autochtones doivent adapter leurs connaissances et pratiques traditionnelles aux conditions de vie nouvelles et souvent difficiles;
- b) Les connaissances traditionnelles peuvent parfois se perdre avec la disparition des langues. Les connaissances traditionnelles accumulées par les peuples autochtones étant contenues dans des langues qui sont souvent non écrites, elles sont transmises aux autres groupes et aux générations suivantes par la voie orale, d'où la difficulté de les retrouver lorsqu'une langue disparaît;
- c) La pauvreté est une autre menace pour les connaissances traditionnelles. Pour les populations pauvres, la conservation n'est souvent pas une haute priorité et elles n'hésitent pas à tirer de l'environnement ce qui est nécessaire à leur survie;
- d) Les connaissances autochtones sont détournées sous la forme de piraterie biologique. Les peuples autochtones vivent souvent dans les zones où la diversité biologique est la plus riche et ils sont par conséquent de plus en plus harcelés par les prospecteurs de la biodiversité et les compagnies qui cherchent à exploiter et à commercialiser leurs connaissances biologiques.

C. Le concept des connaissances autochtones transférables

- 48. La note d'orientation issue de l'atelier portant sur les connaissances autochtones, qui est mentionnée plus haut, souligne la transférabilité potentielle des connaissances autochtones aux fins de la réduction des risques de catastrophe. On a recensé les cinq domaines thématiques ci-après dans lesquels les pratiques autochtones pourraient être transférées à toutes les communautés vivant dans des environnements similaires : écosystèmes montagnards; zones côtières; gestion des bassins versants; gestion des ressources en eau; logements¹¹. Dans chacun de ces domaines, il y a des caractéristiques et des principes de connaissance qui sont transférables à d'autres endroits situés dans le même environnement géographique et climatique.
- 49. Prenons par exemple l'hyperbase sur la prévention des catastrophes, qui est une des initiatives du projet proposé par le Gouvernement japonais dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 (voir http://drh.edm.bosai.go.jp/). Établie en Asie, l'hyperbase a pour objet de diffuser les technologies et les connaissances en matière de prévention des catastrophes. Le concept de connaissances autochtones transférables y est défini comme l'art traditionnel de prévention des catastrophes propre à certaines régions, qui peut

¹⁹ Voir Nations Unies, La situation des peuples autochtones dans le monde, New York, 2009.

cependant être utilisé dans d'autres régions et dont le temps a confirmé la fiabilité. Ces connaissances doivent répondre aux critères suivants :

- a) Être faciles à comprendre pour les utilisateurs;
- b) Être applicables (utilisables, faisables);
- c) Être forgées par les communautés autochtones, en fonction des besoins locaux, et être propres à une culture et à un contexte spécifiques (milieu et économie);
- d) Offrir un socle commun de connaissances qui peut être adapté au contexte local;
- e) Faire intervenir les connaissances et les compétences locales, et les matériaux écologiques locaux;
- f) Avoir une fiabilité confirmée par le temps et une utilité démontrée dans les catastrophes;
- g) Être applicable (ou appliquées) dans d'autres communautés ou par d'autres générations.

D. Qu'est-ce qui a été fait à ce jour?

- 50. Depuis 2007, un certain nombre de publications, dont plusieurs de la région de l'Asie et du Pacifique, ont traité de l'application des connaissances autochtones à la réduction des catastrophes. L'attention s'est beaucoup portée sur la consignation et la diffusion des connaissances autochtones afin de faire comprendre leur valeur, notamment grâce à l'initiative de l'hyperbase sur la prévention des catastrophes lancée par le Gouvernement japonais et à la publication *Indigenous Knowledge and Disaster Risk Reduction: Good Practices and Lessons Learned in the Asia-Pacific Region*, fruit de la coopération que le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes entretient avec l'Université de Tokyo et l'Union européenne.
- 51. En 2007 et 2008, des réunions sur les connaissances autochtones transférables ont été tenues à New Delhi; les débats ont initialement porté sur l'échange de données d'expérience et l'élaboration d'un programme d'action. En 2008, des ateliers ont été organisés à Beijing et à Kyoto pour examiner les domaines thématiques dans lesquels les connaissances autochtones peuvent être appliquées et d'autres questions. Toujours en 2008, en marge de la troisième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, tenue en Malaisie, une réunion a été organisée sur les connaissances autochtones. Dernièrement, en 2012, à la cinquième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Yogyakarta (Indonésie), des parties intéressées ont participé aux consultations qui se déroulent à présent partout dans le monde sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe au programme de développement pour l'après-2015.
- 52. Ces changements se sont lentement répandus au niveau national et les résultats commencent à apparaître. Bien que les exemples soient encore peu nombreux, certains gouvernements ont déjà reconnu l'importance des connaissances autochtones pour la réduction des risques de catastrophe dans leurs stratégies et

plans d'action. Plusieurs projets ont été entrepris avec succès au niveau local avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement, notamment un projet local de gestion des catastrophes au Népal, qui a été achevé en 2011. Ces activités ont toutes pour objet de renforcer les capacités des parties prenantes au niveau local et au niveau des districts. Une attention spéciale a été accordée à la combinaison des connaissances scientifiques modernes avec les connaissances autochtones dans la préparation aux catastrophes et l'atténuation des effets des catastrophes.

- 53. Dans la Région autonome septentrionale de l'Atlantique au Nicaragua, les autorités régionales, les universités et les organisations locales ont mené des études sur les mesures d'adaptation après le passage de l'ouragan Félix (2007), qui avait frappé la plupart des communautés autochtones miskitu vivant sur la côte. Ces études ont mis en évidence la relation entre les connaissances traditionnelles, les pratiques spirituelles et les mesures de prévention des risques.
- 54. D'autres initiatives intéressantes ont été entreprises au niveau local comme la mise à profit des observations attentives et des connaissances héréditaires des nomades maritimes moken des îles Surin (Thaïlande) et des projets associant des organisations non gouvernementales au Viet Nam et en Indonésie.

V. Possibilités à exploiter

- 55. De nombreuses collectivités disposent de suffisamment de ressources pour réduire les risques elles-mêmes. Dans beaucoup de cas, les connaissances et l'expérience publiques et les capacités et compétences locales sont suffisantes pour permettre aux collectivités de faire face aux catastrophes, pour peu que les objectifs soient bien compris et qu'un encadrement soit mis en place (étant entendu qu'il incombe à chaque individu de se protéger et de protéger sa famille, ses amis et ses voisins). Parmi les collectivités qui s'emploient sérieusement à réduire les risques de catastrophe, on peut citer : Dhaka, une ville de 14 millions d'habitants, qui a élaboré des programmes énergiques pour réduire les risques liés aux séismes, aux cyclones et aux inondations; Karlstaad (Suède), qui a mis en place des mesures techniques et de planification efficaces pour faire face à la menace d'inondations et réduire les dégâts au maximum; et Alep (République arabe syrienne), qui a entrepris l'évaluation des risques et le classement des zones les plus exposées par intensité de risque. Alep a aussi mis en place une base de données sur les ressources institutionnelles et les capacités des parties intéressées dans la réduction des risques qu'elle met régulièrement à jour. Ce genre de modèle peut être efficace s'il est transposé à l'échelle appropriée et adapté à la culture des communautés autochtones.
- 56. Au niveau local, aussi bien les individus que les populations jouent un rôle de premier plan dans la préparation aux situations de crise et d'urgence. Il leur incombe d'assurer les services et d'entretenir les infrastructures (de santé, d'éducation, de transport et de distribution d'eau), qui doivent être résilientes aux catastrophes. Des stratégies doivent être conçues et mises en place pour faire comprendre aux collectivités et aux individus les risques auxquels ils sont exposés, et des mesures doivent être prises pour réduire ces risques et préserver les vies et les biens.
- 57. Il faut d'urgence lancer une campagne pour établir un dialogue entre les chefs des communautés autochtones du monde entier et leurs homologues non autochtones afin de bien faire comprendre les risques ceux auxquels sont exposés seulement

les peuples autochtones mais aussi ceux qui menacent les peuples autochtones et les collectivités vulnérables partout dans le monde. L'issue attendue d'un tel dialogue serait l'élaboration de stratégies efficaces visant à réduire les risques de catastrophe et d'autres phénomènes intéressant la santé publique, ainsi que de mesures permettant d'éliminer les obstacles à leur mise en œuvre.

VI. Conclusions

- 58. Il faut d'urgence intensifier le dialogue entre les pouvoirs publics, les institutions et les peuples autochtones pour recenser les connaissances autochtones et les incorporer dans tous les projets et programmes de réduction des risques de catastrophe. En ce qui concerne les deux types de connaissances autochtones, locales et externes, examinées plus haut, ils doivent tous deux être pris en compte dans l'adaptation des projets et programmes aux besoins de certaines communautés. Il importe aussi que les pouvoirs décisionnels soient toujours laissés aux peuples autochtones, une attention particulière étant accordée au problème des rapports de force locaux, à la possibilité d'exclusion de certains membres de la communauté et au souci d'éviter l'imposition culturelle. La coopération et le concours des partenaires locaux doivent être une priorité. En outre, le danger de la commercialisation étant omniprésent, il faut chercher à prévenir toute possibilité d'exploitation durant le transfert des connaissances autochtones.
- 59. L'utilisation des connaissances autochtones aux fins de la réduction des risques est d'autant plus importante qu'elle représente l'autonomie et la durabilité. La force des sociétés réside dans leur capacité de prospérer par leurs propres moyens et ressources. Comme l'affirme la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, il n'y a pas de catastrophes naturelles, seulement des risques naturels. Les catastrophes se produisent lorsque les risques frappent les sociétés non préparés. La meilleure manière de faire face à une catastrophe est de l'empêcher de se produire. L'intervention a engendré la dépendance qui, à son tour, a causé la vulnérabilité. Les connaissances autochtones offrent non seulement la possibilité mais aussi les moyens de faire face aux catastrophes, à preuve qu'elles ont survécu pendant des milliers d'années.

Respect des générations futures

- 60. La constitution des nations iroquoises de l'Amérique du Nord est appelée la « Great Binding Law » (Grande loi de l'unité). Elle contient un passage appelant au respect des générations futures, qui peut être interprété comme un appel à la réduction des risques :
 - « Dans toutes vos délibérations au sein du Conseil de la confédération, dans toutes les lois que vous élaborez, dans tous vos actes officiels, l'intérêt personnel doit être écarté. Ne fermez pas l'oreille aux reproches de vos neveux et nièces pour quelque erreur ou tort que vous commettez, mais retournez à la Grande Loi, qui est juste et bonne. Regardez et écoutez dans l'intérêt de tout le peuple et ayez toujours en vue non seulement les générations présentes mais aussi les générations futures, même ceux dont le visage est encore sous la surface du sol les membres de la future Nation, qui ne sont pas encore nés. »

61. Le principe iroquois qui consiste à prendre des décisions en tenant compte de sept générations est devenu un principe commun à beaucoup de communautés autochtones nord-américaines, et certaines interprétations prennent en considération les sept générations précédentes et les sept générations futures. En suivant ce précepte, nous honorons le savoir de nos ancêtres en l'utilisant en même temps que ce que nous avons appris pour édifier un avenir meilleur pour les générations à venir.

VII. Recommandations

Engagements et mesures à prendre pour aller de l'avant²⁰

- 62. Il est recommandé que la communauté internationale, en particulier à la quatrième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe en 2013 et à la troisième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes en 2015 :
- a) Engage les entités internationales et nationales à mettre des ressources à disposition pour le renforcement de l'autonomie et des capacités, en coordination avec les autorités locales;
- b) Engage les organismes régionaux et les gouvernements à associer les peuples et communautés autochtones à l'élaboration des politiques de réduction des risques de catastrophe, afin à la fois de faire en sorte que les stratégies générales soient adaptées culturellement pour mieux bénéficier aux communautés vulnérables et d'autonomiser ces communautés en mettant à profit leurs propres connaissances et pratiques;
- c) Encourage, aux niveaux régional et national, les travaux de recherche méthodiques sur les connaissances et pratiques autochtones et leur consignation par écrit aux fins de la réduction des risques de catastrophe, ainsi que l'étude de la possibilité d'adapter les pratiques efficaces à des contextes analogues;
- d) S'efforce d'investir dans la réduction des risques de catastrophe afin de renforcer la résilience.
- 63. Il est recommandé que les décideurs nationaux :
- a) Comprennent que la société civile doit être perçue comme faisant partie intégrante de l'administration locale et non pas comme une entité externe, et y veillent, de sorte que la planification des activités de réduction des risques de catastrophe au niveau local soit entreprise selon un processus participatif;
- b) Veillent à ce que tous les membres de la société civile aient les moyens de faire mieux comprendre les risques de catastrophe et s'efforcent d'investir dans la réduction des risques de catastrophe afin de renforcer la résilience;

²⁰ Certains de ces engagements sont tirés ou adaptés du document final de Nayarit (Mexique), mars 2011, de la déclaration d'action en 10 points du Forum des maires sur l'adaptation, tenu à Bonn en mai 2010; du résumé du sommet organisé par Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (CGLUA) à Marrakech en décembre 2009.

- c) Créent un groupe de travail spécialisé chargé d'étudier et de consigner par écrit les pratiques et connaissances autochtones utiles afin de constituer un corpus de connaissances pertinent;
- d) Incorporent l'identification et l'utilisation des connaissances et pratiques autochtones utiles à la réduction des risques de catastrophe, y compris les moyens de diffusion non formels, dans les politiques nationales de réduction des risques de catastrophe et les programmes d'éducation nationaux en la matière.
- 64. Il est recommandé que les chefs des communautés autochtones :
- a) Dirigent les activités de développement et de renforcement de la résilience aux catastrophes au niveau local, et coopèrent avec toutes les parties prenantes (locales et nationales);
- b) Coopèrent avec les conseils municipaux, les autorités municipales et autres pour promouvoir l'adoption de budgets plus importants aux fins de l'évaluation, de l'exploitation et du renforcement des capacités de résilience au niveau local;
- c) Veillent à ce que chaque communauté évalue ses capacités et ses points faibles afin de déterminer les risques nouveaux ou récurrents et les pratiques d'origine locale ou externe qui ont permis ou qui permettent de réduire efficacement les risques de catastrophe;
- d) Élaborent, grâce à cette procédure, des stratégies intégrées qui tirent parti aussi bien des connaissances locales que des stratégies générales et qui soient mieux adaptées aux préoccupations locales, aux capacités et aux ressources des peuples autochtones:
- e) Entament un dialogue avec les institutions, plateformes et mécanismes nationaux et internationaux pour échanger des connaissances avec eux et tirer parti du corpus de pratiques efficaces de réduction des risques de catastrophe qui s'étoffe rapidement.